

PROCES VERBAL- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 15 décembre 2022

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, BOURGEOIS Christine, GALIBERT Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, M. BENIT Michel, VALENTI Fabien

ABSENTS EXCUSES :

SENDRAS Sandra

CRESPIN Jean-Pierre procuration donnée à DYE Alexandre

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 24-11-2022.

1. Délibération Convention Hérault Energie – Renforcement Poste de l'église

Hérault Energie doit réaliser des travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité de la commune et sur le réseau d'éclairage public du poste de l'église.

Hérault Energie propose à la commune d'Azillanet de signer une convention permettant de définir les modalités techniques et financières de chacune des parties pour la réalisation de ces travaux.

Leur coût prévisionnel total TTC s'élève à 58 500,00 €.

Le financement de l'opération est pris en charge à 100% par Hérault Energie.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

2. Délibération Convention Adhésion Médecine Préventive

La convention actuelle pour la médecine préventive avec le CDG34 prendra fin le 31-12-2022.

Afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents, il est nécessaire de renouveler la convention d'adhésion pour la période 2023-2025 et ainsi définir les modalités d'intervention du pôle médecine préventive du CDG34 auprès de la commune d'Azillanet.

Sur cette nouvelle convention, il convient de noter que le CDG34 s'est prononcé en faveur :

- D'une tarification unique à hauteur de 0,42% de la masse salariale supprimant ainsi la facturation à l'acte
- D'une obligation d'utilisation du portail web Medra4² pour sécuriser et simplifier toutes les démarches, notamment celles relatives à la déclaration obligatoire des effectifs, assurer une meilleure qualité de service tout en favorisant un accès libre et direct à la base des documents communicables.

Cette tarification imposée par le CDG34 entrainera une augmentation annuelle d'environ 100€.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3. Délibération Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune d'Azillanet s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

Le conseil demande que l'affiche soit faite en double et plastifiée pour affichage à l'extérieur de la mairie.

La liste des personnes/habitations doit être envoyés par mail à la cellule de crise afin de pouvoir intervenir en cas de problème majeur.

4. Délibération Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

“Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette”

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

La répartition est la suivante :

Budget Général : M14

Chapitre	BP 2022	25% Montant autorisé avant le bote du BP2023
20	3 000,00	750,00
21	282 085 ,00	70 521,25

Budget Eau & Assainissement : M49

Chapitre	BP 2022	25% Montant autorisé avant le bote du BP2023
20	20 000,00	5 000,00
21	207 576 ,00	51 894,00

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5. Questions diverses

a. Point travaux

Le Théâtre de verdure est terminé.

Prévoir d'acheter des pictogrammes pour les sanitaires et de réparer le portail et le portillon.

Travaux réseaux eau rue Longue et rue du Pont Simon quasi terminé, contrôle en cours et goudronnage fait très prochainement.

Elagage des platanes du village à venir

b. organisation de la distribution des colis de Noel aux ainés

c. Embauche d'Anastasia Vaucanson pour remplacer Anaëlle Etienne à partir du 31/12/2022 sur les services périscolaires et la médiathèque.

La séance est levée à 20H

Monsieur le Maire
Alexandre DYE



Madame la Secrétaire
Emmanuelle OURNAC

